

Agence canadienne de développement économique du Nord

Rapport financier trimestriel

pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2023

Cat. No. R106-1F-PDF

ISSN 2816-587X

Introduction

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction, conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) et le [Budget supplémentaire des dépenses \(A\)](#). Ce rapport n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

L'Agence canadienne de développement économique du Nord (CanNor) travaille avec ses partenaires pour favoriser le développement économique dans les territoires canadiens. L'Agence appuie, finance et promeut le développement économique au niveau national, territorial et communautaire, elle stimule la croissance et l'innovation, elle contribue au développement de la capacité et elle investit dans des projets de développement économique structurants dans les territoires. De plus, par l'entremise du Bureau de gestion des projets nordiques, l'Agence coordonne la participation fédérale aux processus d'examen environnemental dans les territoires et elle tient à jour les dossiers de consultation de compétence fédérale associés aux projets de grande envergure.

Des renseignements supplémentaires sur les autorisations, le mandat et les activités de programme de CanNor sont publiés dans le [Plan ministériel](#) et le budget des dépenses.

Méthode de présentation

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations qui y est joint comprend les autorisations de dépenser de l'Agence accordées par le Parlement et celles utilisées par l'Agence conformément au Budget principal des dépenses et au Budget supplémentaire des dépenses (A), pour l'exercice 2023-2024. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'intermédiaire de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'intermédiaire de lois sous forme d'autorisations législatives de dépenser à des fins déterminées.

L'Agence utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour l'établissement et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore accordés en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

État des autorisations

Le total des autorisations pouvant être utilisées au deuxième trimestre de l'exercice 2023-2024 s'élevait à 82,5 millions de dollars, soit une diminution nette de 18,7 million de dollars, ou 19% par rapport au deuxième trimestre de 2022-2023. Cet écart, principalement au titre du crédit 5 – les subventions et contributions, est principalement attribuable aux mesures de financement annoncées dans le Budget 2021, telles que la temporisation des mesures de financement pour le Fonds d'aide au tourisme et les diminutions nettes du niveau de financement du Fond pour l'emploi et la croissance ainsi que le Fonds canadien de revitalisation des communautés.

État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

Les dépenses totales par article courant pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2023 se sont élevées à 24,9 millions de dollars, ou 12%, soit une diminution nette de 3,3 million de dollars par rapport au trimestre terminé le 30 septembre 2022. Cet écart, principalement aux paiements de transfert, est principalement attribuable à la demande de paiements de transfert qui fluctue d'une année à l'autre, en fonction du calendrier des projets et des propositions, et des besoins de trésorerie des projets.

Risques et incertitudes

Alors que le Nord présente des possibilités de développement et de croissance économiques et d'innovation, certains facteurs, notamment sa grande superficie, son éloignement des grands centres, son déficit en infrastructures, sa connectivité déficiente, son accès difficile à de l'énergie et les coûts élevés de l'énergie de même que son manque de main-d'œuvre qualifiée, contribuent à en faire un milieu où l'activité économique est difficile. Ces facteurs présentent des défis supplémentaires pour les entreprises et empêchent les habitants du Nord de profiter pleinement des possibilités de développement économique.

Les principaux risques (et les stratégies d'atténuation des risques) de CanNor sont présentés dans le Plan ministériel :

1. **Incertitude économique** : Étant donné la menace imminente d'une récession mondiale, les économies pourraient être contraintes d'opérer un virage afin de surmonter les ralentissements financiers en cours. Cela pourrait avoir une incidence négative sur les entreprises et le développement économique du Nord, d'autant plus que l'inflation élevée exerce des pressions supplémentaires sur un environnement où les coûts sont déjà élevés.
2. **Pénurie de main-d'œuvre** : Les pénuries de main-d'œuvre persistantes, conjuguées au vieillissement de la population, pourraient continuer à mettre à rude épreuve le bassin de main-d'œuvre du Nord, ce qui entraînerait des retards dans les projets et une concurrence accrue pour la main-d'œuvre qualifiée.
3. **Changements climatiques** : Les phénomènes météorologiques violents et les autres effets des changements climatiques continuent de perturber les déplacements, la construction et les autres activités liées au développement économique. Les territoires peuvent être particulièrement touchés par cette situation, des saisons de construction étroites, des chaînes d'approvisionnement fragiles et des perturbations climatiques disproportionnées pouvant avoir une incidence sur la viabilité des projets et d'autres activités de développement économique.
4. **Diversification économique limitée** : Une dépendance excessive à l'égard des secteurs de la fonction publique et de la mise en valeur des ressources a entraîné une diversification économique limitée dans les territoires.

5. **Renouvellement limité de programmes** : Le renouvellement limité du programme de financement phare de CanNor, Inclusion diversifiée et évolution économique dans le Nord, peut avoir une incidence sur la capacité de l'Agence à réaliser des investissements à long terme dans les secteurs économiques clés des territoires.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le 11 avril 2023, Stephen Traynor a été nommé vice-président de la politique, de la planification, des communications et du Bureau de gestion des projets nordiques, et le 5 septembre 2023, Marie Legault a été nommée vice-présidente des opérations pan-territoriales.

Approuvé par :

Jimi Onalik
Président

Sean O'Donnell
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada
Le 29 novembre 2023

**État des autorisations
 (non vérifié)**

(en milliers de dollars)

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024*	Crédits utilisés pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023*	Crédits utilisés pour le trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement	22 249	5 136	9 402	22 055	4 517	8 944
Crédit 5 – Subventions et contributions	58 061	9 215	14 410	77 062	6,906	18,215
Autorisations législatives budgétaires	2 175	544	1 088	2 105	523	1 049
Autorisations totales	82 485	14 895	24 900	101 222	11 946	28 208

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifiées*)

(en milliers de dollars)

	Exercice 2023-2024			Exercice 2022-2023		
	Dépenses prévues pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2024	Crédits utilisés pour le trimestre ayant pris fin le 30 juin 2023	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2023	Crédits utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 30 juin 2022	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses						
Personnel	16 487	4,502	8,469	16 138	3 834	7 735
Transports et communications	1 126	195	340	1 138	326	712
Information	110	7	7	111	8	9
Services professionnels et spéciaux	3 448	511	602	3 485	432	681
Locations	2 540	463	1,046	2 568	419	802
Réparation et entretien	237	0	0	240	0	24
Services publics, matériel et fournitures	159	7	13	160	17	26
Acquisition de matériel et d'outillage	317	1	19	321	4	4
Paiements de transfert	58 061	9,215	14,410	77 062	6 906	18 215
Autres subventions et paiements	16 487	(6)	(6)	0	0	0
Dépenses budgétaires totales	82 485	14 895	24 900	101 222	11 946	28 208